

## > Date & Lieu

**Vendredi 13 octobre 2017**  
de 8h30 à 10h30, à **Lyon**  
**REF. 13-C**

## > Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

## > Prérequis

**Professionnels en activité.**

## > Intervenant

**Alexandre THUREL,**  
vice-président du 112<sup>ème</sup> Congrès des notaires

## > Suivi pédagogique

**Journée de perfectionnement sans évaluation.**

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

## > Renseignements et inscriptions

**Votre interlocutrice :**

Alexandra - 04 72 49 79 11  
alexandra.martin@edilaix.com  
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01  
pour les formations courtes

**Habilitations CSN & CNB,**  
nous consulter.

**Conditions générales de ventes**  
accessibles sur [www.mei.fr](http://www.mei.fr)

## > Présentation

Retour sur des instruments contemporains indispensables de la gestion de patrimoine que sont le partage et la donation-partage. La formation permet d'être à jour des aspects juridiques et fiscaux de ces techniques qui influent sur la valorisation des actifs.

## > Objectifs

- **Assimiler les points-clefs de ces opérations patrimoniales**
- **Maîtriser les éléments de valorisation lors de la préparation des opérations.**

## > Plan d'intervention

**Introduction : les intérêts de la donation-partage au plan familial et fiscal**

### I - Les réincorporations transgénérationnelles

**Les conditions et les effets de l'incorporation au plan civil**

- Le fondement
- Les effets

**Les conditions et les effets de l'incorporation au plan fiscal**

- Le droit de partage
- Les droits de mutations à titre gratuit : dispositif anti-abus

### II - Donation-partage et pacte Dutreil

- Les conditions d'application
- Un exemple chiffré.

*Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.*